

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

ÉDITORIAL

L'hystérie financière de Merz

Après avoir soutenu activement le «paquet fiscal» en 2004, qui aurait impliqué un manque à gagner de plus de 4 milliards de francs pour la Confédération et les cantons, notre ministre des finances multiplie les propositions d'économie.

Tout d'abord, les programmes d'allégements budgétaires 03 et 04, qui visent à couper près de cinq milliards dans les dépenses de la Confédération. Puis, le programme d'abandon des tâches de l'administration, dont on attend 200 millions d'économies. Ensuite, le réexamen en profondeur des tâches de la Confédération, qui devrait déboucher sur une diminution de 20% du budget fédéral par «l'abandon complet ou la réduction des tâches» de l'Etat.

La dernière trouvaille d'Hans-Rudolf Merz s'attaque directement au personnel fédéral. Dans le cadre de la réforme de l'administration, il est ainsi prévu d'économiser 30 à 40 millions de francs sur le dos du personnel. Et qui sera le principal responsable de la mise en œuvre de ces restructurations? Christoph Blocher, qui n'avait pas hésité à comparer l'administration fédérale à un atelier protégé!

Parallèlement, on veut couper dans les recettes en allégeant la fiscalité des entreprises (-60 millions pour la caisse fédérale et près d'un milliard de perte pour les cantons) et en réduisant les droits de timbre! Incapable d'assumer lui-même ces mesures impopulaires, Hans-Rudolf Merz préconise l'introduction d'un référendum financier au plan fédéral.

Affamer l'Etat, réduire son influence et remettre en cause ses politiques sociales, tel est le programme des actuels élus du Conseil fédéral. Si le refus populaire du «paquet fiscal» avait quelque peu freiné leurs ardeurs, le Conseil fédéral, sous la houlette du tandem Merz-Blocher et avec la passivité consentante de leurs collègues, montre son vrai visage. La gauche se doit de réagir. *Réd.*



DOSSIER

Asile: une politique à combattre

De durcissement en durcissement, la politique d'asile helvétique est vidée de son contenu pour faire place à une logique discriminatoire et policière. L'expression la plus manifeste de cette politique anti-asile soutenue par une vaste coalition, allant de l'UDC jusqu'aux démocrates-chrétiens, est certainement constituée par l'introduction du statut de personne en situation de non-entrée en matière (NEM). Parallèlement à l'érosion du droit d'asile en Suisse et corollaire de cet effritement, on assiste à une augmentation de l'application des mesures de contrainte, surtout en Suisse alémanique. Dans son dossier, *Pages de gauche* revient sur l'actuelle révision de la Loi sur l'asile, s'entretient avec une figure forte de la lutte pour la dignité humaine de celles et de ceux qui se présentent à nos frontières, Héléne Küng, aumônière au Centre d'enregistrement de Vallorbe, et apporte d'autres éclairages sur cette question fondamentale.

> Suite du dossier en pages 5 à 10

Point fort

Formation: important débat en vue sur le plan fédéral.

Page 3

National

Il manque 50'000 places d'accueil pour les enfants dans les crèches et chez les mamans de jour en Suisse.

Page 12

Cantons

Elections genevoises: un changement de majorité en faveur de l'alternative gauche-verte semble compromis.

Page 13

Malvenue en Suisse

Récit d'un bénévole accompagnant une personne réfugiée dans les locaux hostiles de l'administration.

La convocation ne précisait même pas le motif de l'entretien. Les pires craintes nous trottaient par la tête, tant et si bien que je l'ai accompagné en tant que témoin helvétique. Il paraît que cela se passe mieux quand un ressortissant neutre les accompagne. Après avoir annoncé notre arrivée à un fonctionnaire engoncé dans un guichet, nous avons attendu une quarantaine de minutes dans une cage d'escalier, face à un agent de sécurité. Et malgré sa fonction, ce vigile a été le membre du personnel qui se prenait le moins pour un demi-flic. La cage d'escalier était fort mal aménagée: pas suffisamment de sièges, pas de jouets pour les enfants, pas de magazines pour les parents. Seulement quelques affiches nous invitant au voyage... de retour.

Vint enfin notre tour. La conseillère qui nous reçut nous fit asseoir autour d'une table posée dans un couloir. À côté de nous, derrière un paravent ne garantissant aucune intimité, une autre table avec un autre conseiller et d'autres victimes de la tyrannie administrative. Debout dans un coin, les poings sur la table, la représentante de l'Etat nous dominait. Méthodique, elle mettait en doute toutes les assertions de mon camarade. Enfin, après lui avoir protocolairement passé un savon car il s'était trompé en remplissant le formulaire 37.6 gris et non le 7.28 jaune, elle a daigné lui prolonger son permis de quelques semaines.

MURS ADMINISTRATIFS

Récit d'un journaliste visitant un *check-point* hostile sur l'un des «points chauds» de la planète? Pas du tout: récit d'un bénévole

d'une association vaguement gauchisante au SPop (service de la population) de Lausanne.

A voir, on croirait que tout est mis en œuvre pour montrer aux réfugié-e-s que la Suisse peut être aussi inaccueillante que le régime qu'ils espéraient fuir. On a peut-être une armée de pacotille, mais au moins on a des *check-points* en temps de paix. Et à ce titre, les témoignages glanés ici et là (et par exemple sur www.stopenvoi.ch) sont édifiants. Trop souvent, comme dans ce cas-ci, les efforts pour que le requérant ait le sentiment d'être un être humain sont insuffisants, voire inexistantes. Sphère privée bafouée, brimades administratives et petites humiliations symboliques (permis de séjour renouvelé pour un temps ridiculement court, personnel grossier...), voilà l'image que certains membres de notre administration donnent du pays. Une attitude qui va de pair avec le durcissement inhumain qu'on subi les lois régissant le droit d'asile, dans le canton de Vaud comme en Suisse.

À moins, bien sûr, que ce soit une façon, toute suisse, de se montrer accueillant. À force de lire dans la presse que le personnel des hôtels de notre beau pays ne sourit pas et que l'accueil y est glacial, quelques braves fonctionnaires ont probablement voulu se mettre au niveau des meilleurs palaces de la place. Malheureusement, les réfugié-e-s n'ont pas compris qu'il s'agissait là du fleuron de l'accueil tel que pratiqué en Suisse. De quoi retenir hors de nos frontières les plombiers polonais, mais c'est une autre histoire.

Joël Burri

Pages de gauche

Mensuel d'opinions socialistes

Abonnement annuel: Fr. 49.-
Abonnement de soutien: Fr. 130.-

Contact par courrier ou à
info@pagesdegauche.ch
www.pagesdegauche.ch

Rédaction et secrétariat:

Case postale 7126, 1002 Lausanne
info@pagesdegauche.ch

Rédaction:

Arnaud Bouverat (AB), Maurizio Colella (MC), Olivier Longchamp (OL), Kevin Luximon (KL), André Mach (AM), Philippe Mivelaz (PhMi), Philipp Müller (PhMü), Rebecca Ruiz (RR), Géraldine Savary (GS), Mathias Schaer (MS), Yves Steiner (YS), Christian Vullioud (CV), Julien Wicki (JW).

Comité:

Cesla Amarelle, Olivier Barraud, Michel Cambrosio, Dan Gallin, Carole-Anne Kast, Lyonel Kaufmann, Pierre-Yves Maillard, Jean-Marie Meilland, Stéphane Montangero, Chantal Peyer, Eric Peytremann, Florian Ruf, Alberto Velasco.

Comité de parrainage:

Franco Cavalli, Valérie Garbani, Stéphane Rossini.

Collaboration permanente:

Anouk Henry, Grégoire Junod, Alexandre Mariéthoz, Séverine Tys, Claude Vaucher.

Maquette:

Marc Dubois, MDVR, Lausanne.

Mise en page:

Christian Vullioud, Le Brassus.

Impression:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix.

SOMMAIRE

- 1 L'hystérie financière de Merz
- 2 Malvenue en Suisse
- 3 A la conquête d'un espace suisse de la formation
- 4 Augmentations salariales: une nécessité pour la reprise économique
- 5 à 10 Dossier: Asile: une politique à combattre
- 11 Un coq déplumé n'est pas plus gras
- 12 Mamans de jour: les parents pauvres de la petite enfance
- 13 Elections cantonales à Genève - Panorama des forces en présence
- 14 «L'Usine», un magnifique sujet de documentaire
- 15 Page de droite - Humour
- 16 La dernière - Agenda



A la conquête d'un espace suisse de la formation

Le Parlement devra se pencher sur un projet d'article constitutionnel sur la formation. Le peuple se prononcera en 2006.

D'abord on pourrait se dire que la montagne accouche d'une souris. Et toute petite encore. En effet après des années de palabres institutionnelles, de désaccords feutrés et d'anicroches discrètes, les commissions parlementaires et les cantons ont réussi à se mettre d'accord pour proposer la création de nouveaux articles constitutionnels sur la formation. Qui prévoient des objectifs pour l'ensemble du système éducatif suisse, couvrent l'ensemble du territoire, concernent l'ensemble des niveaux de scolarité. Et qui, au passage, répartissent les tâches entre les cantons et la Confédération. «Quoi, tout ça pour ça?» serait-on tenté de dire; comment ose-t-on convoquer le Parlement et la population pour se prononcer sur quelques misérables articles qui ne font que régler les scènes de ménage entre cantons et Confédération?

EXERCICE DIFFICILE

Ce serait mal connaître les spécificités du système politique suisse et les résistances qui se soulèvent spontanément quand il s'agit d'unifier les pratiques cantonales. Dans ce domaine, les échecs sont plus nombreux que les succès. Le peuple et les cantons, convoqués à plusieurs reprises pour consolider le mandat constitutionnel en matière de formation ont souvent renvoyé la copie à son expéditeur, en 1882, 1973, 1985. Et l'histoire récente de l'actuel avant-projet est parsemée d'embûches. Pour mémoire, son origine remonte à l'initiative parlementaire d'un conseiller national socialiste, Hans Zbinden, à laquelle le Conseil national donne suite, en juin 1998. La commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national est chargée de préparer un projet. Devant les blocages des cantons, elle décide d'associer la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique ainsi que la commission du Conseil des Etats à ses travaux.

OBLIGATION DE COOPÉRATION

Mine de rien, avec ces nouveaux articles constitutionnels, quelques verrous vont sauter. En matière d'instruction publique, les cantons sont invités à collaborer étroitement. Plus précisément, l'article 62 maintient la souveraineté des cantons mais rend désormais possible la règlement uniforme de l'âge d'entrée à l'école et de la durée de la scolarité obligatoire, de la durée des niveaux d'enseignement, de leurs objectifs de formation et de conditions de passage de l'un à l'autre, ainsi que de la reconnaissance des diplômes. Si dans un domaine ou un autre les efforts de coordination sont insuffisants, la Confédération peut contraindre les cantons à travailler ensemble.

Pour les questions de formation supérieure, la Confédération voit ses compétences renforcées, étant posé le principe d'une responsabilité partagée avec les cantons afin d'assurer la coordination entre les institutions de formation. Elle peut assujettir son aide à des systèmes uniformisés de financement et la lier à la répartition des tâches entre les hautes écoles. Ce qui veut aussi dire que Hautes écoles spécialisées, universités et écoles polytechniques se retrouveront sur un pied d'égalité.

EQUILIBRISME

Le compromis élaboré entre la conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique et la commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national est équilibré. Il maintient les souverainetés cantonales mais crée les conditions pour qu'une harmonisation progressive des systèmes de formation se mette sur pied en Suisse. Un pas qui ne peut être que favorable aux étudiantes et aux étudiants. Pour autant bien sûr que soit posée la question de l'ac-

cès aux études et son corollaire, l'objectif de l'égalité des chances face à la formation. Rendre possible la création d'un espace suisse de la formation soit. Mais cette cartographie sera dangereuse si elle trace de nouvelles frontières. Or les discussions sur la loi sur les aides à la formation, actuellement sur la table de la commission des

finances (voir encadré), sont pour le moins inquiétantes pour les étudiantes et les étudiants. Les prochaines échéances, sur le plan constitutionnel comme au niveau législatif, seront donc de grande importance pour l'avenir de la formation en Suisse.

Géraldine Savary

CALENDRIER

Un peu comme pour le métro lausannois, les chantiers en matière de formation s'ouvrent tous en même temps. Etat des lieux.

- L'inscription des deux articles constitutionnels sur la formation sera discutée au Conseil national lors de la dernière semaine de la session. Ensuite le projet part au Conseil des Etats. La Chambre des cantons aura sans nul doute des modifications à apporter. En principe, les divergences doivent être supprimées en décembre. Le peuple et les cantons se prononceront vraisemblablement sur le sujet en automne 2006.

- Par ailleurs, est actuellement discutée dans le cadre de la répartition des tâches entre cantons et Confédération, la loi fédérale sur les aides à la formation. Au cœur du problème, le montant que la Confédération est prête à octroyer pour les bourses et la menace que ces dernières soient progressivement remplacées par des prêts. En outre, les exigences de mobilité imposées par la mise en place de la réforme de Bologne (uniformisation des cursus au niveau européen, avec un cycle bachelor de trois ans et un master de deux ans) ne sont pas prises en compte. Le dossier est encore dans les mains de la commission des finances.

- Par ailleurs, le secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche a préparé une Loi cadre pour le paysage des Hautes écoles en Suisse. En bref, le projet prévoit la création d'une Conférence des responsables qui réunirait les cantons et la Confédération (avec un renforcement du rôle de la Confédération). Tout le domaine des Hautes écoles (HES, universités, EPFL) serait sous la responsabilité de cet organe commun. Le bébé a été transmis aux responsables cantonaux et académiques. Et les hauts stratèges se déchirent. Faut-il lancer l'opération Loi cadre avant ou après le vote sur les articles constitutionnels?

- Enfin, se prépare – et c'est sans doute concrètement l'enjeu le plus important à court terme – le message du Conseil fédéral pour le domaine Formation, recherche et technologie pour les années 2008-2011. Le texte détermine les moyens financiers à allouer pour la formation en Suisse. Et les besoins explosent: augmentation du nombre d'étudiantes et d'étudiants, succès croissant des HES, alimentation des «réserves» du fonds national de la recherche, et j'en passe. Le secteur de la formation sera-t-il lui aussi sacrifié aux objectifs d'économies?

Augmentations salariales: une nécessité pour la reprise économique

Les revendications salariales des syndicats sont justifiées, à la fois pour des raisons de justice sociale et pour favoriser la reprise économique.

Comme chaque année, au cours de l'été, les syndicats font valoir leurs revendications salariales en vue des négociations de cet automne avec les employeurs. Ils exigent des augmentations se situant entre 1.5% et 3% des salaires réels (2.5 et 4% en termes nominaux) - en fonction des branches et de leur évolution conjoncturelle.

Après de nombreuses années de stagnation des salaires, il est temps que ceux-ci progressent enfin plus significativement. En même temps que les revenus des salariés stagnaient, la fortune des plus riches de la planète n'a cessé de prendre l'ascenseur (voir encadré ci-dessous). Le partage inégal des richesses produites a aussi des répercussions négatives sur la conjoncture économique.

LES VACHES MAIGRES DURENT DEPUIS TROP LONGTEMPS

Depuis le début des années 1990, les salaires réels (augmentation nominale moins l'inflation) stagnent en moyenne ou ne progressent que très faiblement. Il existe toutefois de fortes variations d'une branche économique à l'autre: les banques, les assurances et la chimie ont connu la plus forte progression au cours de la dernière décennie (entre 0.5 et 1%), alors que dans les secteurs des machines, des transports ou de l'administration publique, les salaires réels ont reculé entre 1993 et 2000. La situation s'est légèrement améliorée à partir de 2000, où les progressions salariales furent plus importantes.

Par ailleurs, avec la remise en cause croissante du

contenu des conventions collectives de travail, on constate une tendance à l'individualisation de la rémunération des employés, favorisant ainsi les inégalités salariales entre employés d'une même branche. Les syndicats insistent sur l'importance des adaptations collectives des salaires, qui permettent d'éviter une trop grande disparité de rémunération, et sur la progression des salaires minimaux inscrits dans les CCT.

UNE CONTRIBUTION À LA REPRISE ÉCONOMIQUE

Paradoxalement, alors que l'économie suisse tourne plutôt au ralenti, les exportations de biens et services progressent fortement (+9% en 2004). Cependant, ces bons résultats ne se tra-

duisent pas en création d'emplois dans ces branches; au contraire, à coups de restructuration et de rationalisation, ceux-ci diminuent alors que la productivité et la compétitivité internationale des principales branches d'exportation s'améliorent constamment. Alors que les exportations sont florissantes, cela n'a presque pas d'effets en termes de postes de travail en Suisse.

Pour contrebalancer cette logique destructrice et stimuler l'activité économique et la création d'emplois, il convient en priorité de soutenir la demande intérieure - à savoir les investissements, la consommation des ménages et les dépenses des collectivités publiques - qui représente plus de la moitié du Produit intérieur brut (PIB) et qui reste anémique depuis de nombreuses années. Pour ce faire, une forte progression des salaires permet de garantir le pouvoir d'achat des salarié-e-s et le niveau de consommation dans le pays. Cela est particulièrement important pour les bas et moyens revenus, dont l'augmentation permet de dégager un plus grand revenu disponible (que chez les hauts revenus) pour la consommation, même si une forte proportion est absorbée par des dépenses obligatoires, comme les primes d'assurance-maladie, le loyer ou les taxes indirectes.

Enfin, les économistes et le Conseil fédéral n'arrêtent pas de se plaindre de la faiblesse de la croissance économique. Et, pourtant, la politique financière de Hans-Rudolf Merz, axée unilatéralement sur la réduction des dépenses publiques, ne fait qu'accentuer la faiblesse de la conjoncture de l'économie suisse, alors qu'elle pourrait au contraire soutenir plus activement la demande intérieure.

AM

LES RICHES DE PLUS EN PLUS RICHES!

Parallèlement à la stagnation des salaires de la grande majorité des employé-e-s de ce pays, la fortune des plus riches de la planète ne cesse de progresser fortement. Depuis 1997, Merrill Lynch et Cap Gemini publient un rapport annuel sur l'évolution du nombre et de la fortune des plus riches de la planète, les High Net Worth Individuals (HNWI), c'est-à-dire les personnes disposant d'une fortune supérieure à un million de dollars (sans tenir compte des biens immobiliers). Dans le dernier rapport, paru début juin, on apprend que la fortune des plus riches de la planète a progressé de 8.2% en 2004 pour atteindre le montant astronomique de 30.8 billions (30.8 mille milliards) de dollars concentrés entre les mains de 8.3 millions de personnes. En Suisse, le nombre de HNWI atteignait environ 186'000 pour l'année 2004. De quoi donner du travail aux gestionnaires de fortune et autres conseillers financiers...

L'augmentation de la fortune de ces «super-riches» s'appuie en grande partie sur la progression des marchés boursiers, qui ont connu un essor fulgurant au cours des quinze dernières années malgré la forte baisse en 2000 et 2001, ce qui est également révélateur de la déconnexion de l'évolution des marchés financiers de l'économie réelle.

PROGRESSION ANNUELLE, ESTIMÉE EN DOLLARS US, DE LA FORTUNE DES HNWI (EN %):

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	1986-2000
Asie	22.7	-9.0	7.1	10.7	10.0	8.5	600
Europe	19	7.5	0	4.8	3.7	3.7	440
Amérique latine	14.8	6.5	8.0	2.7	2.1	7.9	275
Amérique du Nord	17.4	9	1.7	-2.1	13.6	10.2	313

Source: World Wealth Report (différentes années).

André Mach

DOSSIER : ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

Droit d'asile: des lois pour bafouer la dignité humaine

L'un après l'autre, les enfants hurlent, et si possible toujours plus fort. «Moi, mon papa est *vachement fort*» dit le premier. «*Le mien est policier avec une voiture qui force grave*», lance un autre. Un troisième: «*Mon père il est maître du monde et va vous atomiser la tronche*». Les annonces faites autour de la huitième révision de la loi sur l'asile (Lasi) sont un peu comme ces paroles de cour d'école. C'est à savoir qui osera aller le plus loin du côté absurde de la force. Sauf qu'ici c'est pas pour rire.

C'est en effet en ce mois de septembre que notre Parlement s'apprête à poser la dernière pierre à une révision du droit d'asile au sujet de laquelle on se demande s'il en restera encore quelque chose, de ce «droit à l'asile». Il serait en définitive bien plus commode pour tout le monde de procéder à l'ultime modification cosmétique de circonstance, à savoir: changer le nom de la Lasi par Loi contre l'immigration. Car au fond c'est bien de cela qu'il s'agit. Au lieu, comme la majorité des médias, de parler, encore et toujours, de «*durcissement du droit d'asile en Suisse*», il vaudrait mieux parler du huitième renforcement d'une loi contre ceux et celles qui migrent le plus souvent contre leur gré. Sauf que cette fois-ci, le cœur de cette révision contient des attaques d'une violence inouïe, des mesures iniques qui violent les droits humains les plus élémentaires. Et avec, les

engagements internationaux de la Suisse.

A l'origine, le projet des Chambres prévoyait, entre autres, d'exclure de l'aide sociale les requérants d'asile déboutés du champ de l'aide sociale. Chemin faisant, le Conseil des Etats s'est dit qu'une mesure bien plus efficace serait d'étendre le périmètre d'exclusion à l'aide d'urgence. Le National, lui, se prononcera fin septembre. Le hic pourtant, c'est que cette aide d'urgence est garantie par la Constitution. En effet, et au grand regret des membres du Conseil des Etats et du conseiller fédéral Blocher, les habitant-e-s de ce pays se sont dit-e-s un jour que leur charte fondamentale se devait de veiller à un truc plutôt censé: que personne ne crève de faim. Mais qu'à cela ne tienne, comme l'a dit le conseiller fédéral Blocher, s'il faut modifier la Constitution pour supprimer l'aide d'urgence et ainsi, croit-il, inciter les requérants déboutés à filer ailleurs, et surtout hors des statistiques de son Département, alors on le fera. Parole de Blocher.

Mais tant qu'à faire, pourquoi pas non plus virer l'article 25 de la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme*, que la Suisse a ratifiée et qui lui impose de veiller à ce que toute personne ait un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son alimentation, son logement, etc., pour elle et sa famille? Le conseiller fédéral Blocher aurait tort de



s'arrêter en si bon chemin. Et d'ailleurs, pourquoi pas non plus liquider plusieurs autres passages de cette *Déclaration Universelle*, histoire de l'adapter aux propositions actuelles de la révision de la Lasi? En fait, si l'on suit l'entier du projet des Chambres, il y a fort à croire que la *Déclaration Universelle* devienne aussi épaisse qu'un papier à cigarette.

On mesure ici dans quel climat de régression se trouve ce pays à l'égard de la dignité humaine. Et il faut avoir un cynisme en acier trempé pour

prétendre que la Suisse conserve, encore aujourd'hui, une «tradition d'asile». Tout cela dans un pays «développé» avec un gouvernement où l'un de ses membres, et avec le consentement tacite des autres, se félicite publiquement de tout faire pour pouvoir *légalement* envoyer valdinguer des milliers de personnes à la rue, dans la misère et la précarité la plus infâme. Tout cela, car ils ou elles ont demandé, un jour, protection et asile.

Yves Steiner

L'inadmissible durcissement du droit d'asile en Suisse

6

Refuser les mesures de contrainte dix ans après

7

«On interdit aux enfants de nous parler»

8

Jésus, ce réfugié politique

9

Faire la preuve de son homosexualité pour obtenir l'asile

10

DOSSIER: ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

L'inadmissible durcissement du droit d'asile en Suisse

Le durcissement massif du droit d'asile vide ce dernier de son contenu. A défaut d'improbables améliorations majeures lors du débat au Conseil national, un référendum apparaît incontournable. Pour défendre un des piliers de l'Etat de droit et pour relever le défi lancé par un «bloc bourgeois» largement contaminé par les thèses de l'UDC.

Que veut encore dire être requérant-e d'asile en Suisse? Deux constats font que cette question à toutes les raisons d'être. D'une part, avec l'entrée en vigueur de la nouvelle politique autoritaire (et coûteuse) envers les personnes frappées d'une décision de non-entrée en matière (NEM), de nombreux-ses requérant-e-s se voient refuser non seulement une procédure d'asile mais sont également contraint-e-s à accepter une «aide d'urgence» rachitique. Sans parler de la polémique nauséabonde provoquée par le patron national de l'UDC, secondé par des gouvernements cantonaux à l'instar des autorités soleuroises, au sujet de la suppression pure et simple de ce soutien minimal insuffisant. D'autre part, la majorité bourgeoise de ce pays appelle par ses vœux d'innombrables péjorations du droit actuel, déjà fortement restreint, dans le cadre de la révision de la Loi sur l'asile (LAsi) en cours. Passage en revue du cadre légal tel que revendiqué par le «bloc bourgeois», ou ce que veut encore dire être requérant d'asile en Suisse.

UNE DÉFINITION TRÈS RETREINTE

Première condition: disposer de papiers d'identité dûment établis dans le pays d'origine et présentés dans les trois jours après le dépôt d'une demande. Que les personnes les plus vulnérables notamment ne possèdent pas de passeport, voire de carte d'identité, n'importe nullement à la droite. Que cette disposition viole la Convention de Genève non plus. Pour la droite, ne pas avoir de papier équivaut à être un «faux réfugié» comme se

complaisent à le marteler l'UDC et les franges réactionnaires du «bloc bourgeois» depuis de nombreuses années. La même dureté s'appliquera aux demandeurs dans l'impossibilité de produire des documents de voyage. En violation de la Convention sur les réfugiés, ne pas avoir sur soi un tel papier est également considéré comme synonyme de requérant-e «récalcitrant-e» par celles et ceux qui invoquent volontiers la «tradition humanitaire de la Suisse» lors des discours du dimanche et face à des interlocuteurs étrangers - comme face au Haut commissaire aux réfugiés des Nations Unies, Alvaro Gil-Robles, qui se permettait de critiquer la politique de l'asile helvétique.

Deuxième condition: avoir été soumis à la violence d'Etat voire avoir fait l'objet de violences exercées par ce que le jargon appelle les «agents persécuteurs non-étatiques», c'est-à-dire des bandes privées, des paramilitaires, etc. Rejeté dans un premier temps par le Conseil des Etats, ce second principe semble désormais acquis. Quant à sa portée réelle, nul ne peut encore connaître encore la pratique des autorités. Or, les deux notions peuvent couvrir un ample éventail de situations ou alors être restreintes à une définition étroite.

Une fois la demande admise, d'autres discriminations s'ensuivent. Celle de ne pas pouvoir chercher un emploi si le canton d'assignation refuse d'octroyer une autorisation de travail. Celle de ne pas avoir le droit au regroupement familial avant trois ans. Celle également d'être traité de façon inégale en comparaison avec les bénéficiaires suisses et

avec les réfugiés statutaires par rapport à l'aide sociale.

LE RÈGNE DU NON DROIT

Alors que la situation des personnes requérantes auxquelles une admission provisoire a été octroyée est déjà fortement discriminatoire, elle se transforme en violence étatique une fois une décision négative rendue. Ainsi, en l'état actuel de la discussion, les personnes dont la demande d'asile a été rejetée seront traitées de la même façon que les personnes en NEM. Elles seront expulsées des hébergements et ne recevront plus qu'une aide en nature (logement de fortune, repas) qui devra finalement être octroyée dans tous les cas de figure, contrairement à la volonté de Blocher et la majorité du Conseil des Etats. Engendrant des situations dramatiques, il s'agit d'une disposition pour laquelle «aucune exception n'est prévue en faveur des personnes particulièrement vulnérables» selon l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). En outre, même si l'organe compétent, la Commission de recours en matière d'asile (CRA), octroie un effet suspensif contre une décision négative, l'exclusion de l'aide sociale pour les requérants peut être maintenue.

Parallèlement, une fois la demande refusée, la porte est ouverte pour des détentions en vue de l'expulsion d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, ainsi qu'à des détentions pour insoumission, notion floue s'il en est. Quant aux demandes de réexamen, elles seront désormais soumises à des émoluments.

L'admission pour des raisons humanitaires, qui aurait

permis une appréciation en fonction de la situation individuelle d'un requérant, est rejetée. Les cas de rigueur, c'est-à-dire les situations de détresse personnelle grave, seront traités avec une circonspection accrue.

RÉPONDRE PRÉSENT

Face à ce durcissement inadmissible dont seules les dispositions les plus révoltantes viennent d'être évoquées, la réponse politique et la mobilisation des milieux de défense du droit d'asile doivent être à la hauteur des enjeux présents. Il en va de l'avenir d'un droit d'asile humaniste et humanitaire et de la capacité d'opposition contre une droite dont les dérives sécuritaires et autoritaires à l'égard des personnes d'origine étrangère et requérantes d'asile sont depuis longtemps déjà devenues partie intégrante de la stratégie de démantèlement de l'Etat de droit et de l'Etat social en Suisse.

Se confiner à une attitude attentiste et dénoncer les effets néfastes de la révision de la LAsi est insuffisant. Comme le montre le cas des 523 réfugiés déboutés dans le canton de Vaud, une offensive sur ce thème central, une mobilisation déterminée tout comme la sensibilisation permanente de l'opinion publique peuvent porter des fruits. Le probable référendum contre la nouvelle loi constituera un pas dans ce sens sur le plan fédéral.

PhMü

Pour en savoir plus : <http://www.osar.ch/asylum-politics>

DOSSIER : ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

Refuser les mesures de contrainte dix ans après

Introduites en 1995, les mesures de contrainte sont appliquées de façon très différente entre les cantons et régions du pays. Bref bilan de dix ans de pratique.

Le changement est de taille. A la suite de la votation populaire de décembre 1994, la prolongation des mesures de contrainte (MC) à neuf mois de détention avant l'expulsion pour des requérant d'asile déboutés, contre trois auparavant, est devenue une pratique courante dans de nombreux cantons, surtout suisses alémaniques. L'opposition des partis de gauche, des églises et des œuvres d'entraide était alors restée minoritaire. A peine 30% de l'électorat glissait un non dans les urnes. Des témoins socialistes tels que Moritz Leuenberger et l'actuel maire de Zurich, Elmar Ledergerber, s'étaient investis pour le oui, en alléguant que ces mesures allaient surtout servir à lutter contre la délinquance liée au commerce de la drogue. Depuis, des dizaines de milliers de personnes – du requérant qui ne se rend pas au service de la population après convocation par peur d'être expulsé jusqu'au trafiquant de drogue en passant par les demandeurs d'asile dont l'identité ne peut pas être établie (absence de papiers, refus d'informer) – ont fait l'objet d'une détention en vue du refoulement voire de la fixation d'un périmètre d'assignation et d'exclusion (lire le tableau ci-contre), les deux modalités les plus fréquentes des MC. Sans pouvoir se baser sur des chiffres fiables, l'Office fédéral des migrations (ODM) estime aujourd'hui que chaque année environ 7000 personnes se voient appliquer une MC; 73% d'entre elles sont effectivement expulsées du pays.

INTERPRÉTATIONS VARIÉES

La pratique se révèle souvent traumatisante pour des requérants d'asile dont la demande a été

rejetée et qui se trouvent dans une situation de détresse. Pire: elle a coûté la mort à deux personnes depuis 1995 et provoqué un nombre non recensé de suicides. Enfin, l'application des mesures de contrainte diffère fortement selon les cantons. Comme l'indique un rapport récent: «Dans le canton de Genève, la possibilité du renvoi doit être pratiquement garantie pour qu'une prolongation de la détention au-delà de trois mois soit accordée. Les cantons de Bâle-Campagne, Valais et Zurich, qui appliquent fréquemment la détention en vue de l'expulsion, considèrent également la possibilité d'un renvoi mais demandent une plus grande marge dans l'interprétation de ladite possibilité (...)». Autrement dit, mieux vaut être requérant d'asile dans les cantons romands. Un fait qui s'explique notamment par un nombre nettement plus important d'admissions provisoires en Suisse romande. Pour citer un exemple, d'après des estimations, le taux d'admissions provisoires est trois fois plus élevé dans le canton de Vaud qu'à Zurich.

L'opposition de principe contre les MC de 1995 vaut toujours dix ans après. Il est en effet inadmissible que soient incarcérés des requérants d'asile dont les seuls «délics» se résument à une absence de papiers, une détresse personnelle ou le refus de coopérer avec les autorités cantonales par peur d'être expulsés vers un pays où le risque est grand de faire l'objet de violences étatiques ou privées. Que des personnes ayant commis des délits graves doivent être poursuivies est une évidence. Mais, il s'agit alors d'une question relevant du droit pénal et non pas du droit des étrangers.

PhMü



Sources:

- Association augenau, «Infos über 10 Jahre Zwangsmassnahmen im Ausländerrecht», Zurich/Bâle, janvier 2005 (www.augenau.ch).
- «Application et effet des

mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. Rapport de la Commission de gestion du Conseil national sur la base d'une évaluation effectuée par le Contrôle parlementaire de l'administration», 24 août 2005.

APPLICATION DES MESURES DE CONTRAINTE EN SUISSE ROMANDE ET DANS QUELQUES CANTONS SUISSES ALÉMANDS

		Détention en vue du refoulement	Fixation d'un périmètre d'assignation et d'exclusion
Genève	2002-2004	82	1511
	2004	41	444
Vaud	Depuis 2001	Environ 50 cas par année	Pas d'indication
Fribourg	1996-2004	485	100
	2004	87	17
Valais	Depuis 1995 Depuis 2001	2083 8	Pas d'indication
Neuchâtel	- 2004	- 10 cas au total	Pas d'indication
Jura	1998-2004	84	« peu de cas »
	2004	12	0
Berne	1996-2004	8426	2836
	2004	976	439
Zurich	1995-2004	26'600	1690
	2004	2304	196
Bâle-Ville	1995-2004	6313	2666
	2004	496	449
Saint-Gall	2000-2004	1908	471
	2004	394	156

Source: WochenZeitung du 3 février 2005.

DOSSIER : ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

«On interdit aux enfants de nous parler»

La situation que vivent certains NEM, soit des personnes dont la demande d'asile a été rejetée suite à une non entrée en matière, est terriblement précaire. Toni Walters, requérant d'asile africain débouté, raconte ce que cela signifie de vivre au quotidien persécutions et discriminations, et de ne pas avoir le droit de penser au futur.

En fréquentant des personnes frappées d'une non entrée en matière (NEM), on se rend vite compte qu'elles et ils partagent la même angoisse: celle qui émane de l'interdiction de créer tout projet de vie. Comme si leur existence était suspendue en attendant une solution qui ne viendra jamais. «Ils bloquent notre futur. C'est un lent meurtre politique», raconte Toni Walters, concerné par une NEM. Déclaré Ghanéen pour les autorités suisses, il lutte pour leur faire comprendre qu'il vient de Sierra Leone.

Toni raconte son parcours, une longue fuite désespérée entamée au milieu des années 90 en Afrique de l'Ouest. Enrôlé de force dans les forces rebelles pendant la guerre civile au Sierra Leone, il se réfugie d'un pays à l'autre pour éviter les représailles, une fois la guerre perdue. L'ex-combattant explique que,

afin de mettre la main sur lui, le gouvernement s'en prend à sa famille: «Ils trouvent votre nom de famille, puis sont prêts à tout pour vous retrouver». Son père, propriétaire terrien, est torturé puis assassiné, tout comme son oncle que l'on retrouve «noyé» dans la mer.

Moyennant quelques diamants, Toni embarque clandestinement depuis le Libéria en direction des Etats-Unis sur un bateau acheminant de l'aide humanitaire. Mais il est découvert et «largué» au milieu de la nuit au port de Gênes, en Italie. Au bout de quelques jours, il rencontre un homme du Mozambique qui l'aide à rejoindre Genève en train. «Quand je suis arrivé à Genève, on m'a donné un ticket de train pour Vallorbe, et un plan. Alors j'ai repris espoir.»

On est en 2001, et Toni Walters remet aux autorités son

certificat de naissance, le seul papier d'identité qu'il possède. «C'est l'hôpital qui le délivre à ta naissance. Le mien était tellement usé par le voyage que j'avais honte. Ils l'ont plastifié, mais ils ont dit que c'était un faux.»

Et son passeport ? «Je n'ai jamais eu de passeport. En Afrique de l'Ouest, à part en Côte d'Ivoire où les règles sont plus strictes, personne ne te demande ton passeport à la frontière. Selon la langue que tu parles, ils savent de quel pays tu viens.»

Après deux semaines à Vallorbe, Toni est «testé» par un compatriote, qui ne parle pourtant pas le même dialecte. Verdict, Toni est déclaré Ghanéen. Son témoignage n'est pas crédible. Sa demande d'asile est alors frappée d'une non-entrée en matière, et, en avril 2003, on lui retire son permis «N».

«On nous traite comme des criminels. Les gens pensent que les NEM sont quelque chose de mal. Là où nous habitons, ils interdisent à leurs enfants de nous parler.»

Toni raconte comment, où qu'il aille, la police lui demande de quitter le quartier. Souvent avec des menottes. «On ne peut pas avoir d'argent sur nous, car la police nous le confisque sous prétexte que nous sommes des dealers de drogue. Lorsque je suis à Ouchy, les policiers viennent me dire qu'ils ne veulent pas me voir là. Tout le monde pense que nous sommes des voleurs, nous sommes vraiment exclus de la société.»

Pourtant, Toni et les autres NEM n'ont pas d'autre choix que de traîner dans la rue où dans des parcs. Logés dans ce qu'ils appellent familièrement «le bunker», ils doivent quitter les lieux à 9 heures du matin tous les jours. «La vie au bunker est vraiment terrible. Il n'y a pas d'air, nous tombons malades. Il y a quelques semaines, un homme a failli mourir. Nous avons vraiment dû insister pour qu'il soit finalement hospitalisé. D'ailleurs, aucun blanc n'accepte de rester vivre au bunker.»

Heureusement, un récent décret du tribunal administratif vaudois a jugé que le canton n'avait pas de base légale pour maintenir des gens dans ces conditions. Toni et les autres NEM vont donc pouvoir, du moins provisoirement, retourner dans des logements plus décents. Une maigre consolation en comparaison avec l'incertitude qui pèse sur ces personnes.

PAS D'ASILE SANS PASSEPORT

Le principe de non entrée en matière viole les droits fondamentaux dont fait partie le droit d'asile. Dans le projet de loi actuellement en discussion aux chambres fédérales, il est prévu d'appliquer une NEM à toute personne dans l'incapacité de fournir un passeport ou une carte d'identité valable. Or, deux tiers des personnes se présentant à nos frontières ne disposent pas des papiers d'identité jugés nécessaires pour l'examen de leur demande. Et il est d'ailleurs contraire à la logique d'exiger de personnes fuyant des persécutions dans leurs pays qu'elles fassent avant leur départ une demande auprès de leur Etat pour obtenir des papiers d'identité. Le principe de non entrée en matière s'appliquerait également aux personnes ayant déjà déposée une demande d'asile dans un autre pays européen.



DOSSIER : ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

Jésus, ce réfugié politique

Pour Hélène Küng, aumônière au Centre d'enregistrement de Vallorbe, les Eglises chrétiennes sont nées de la rupture de frontières. Ce qui expliquerait pourquoi, en Suisse, elles se positionnent aux côtés des requérants d'asile.

Les requérants et requérantes d'asile déboutés ont spontanément lancé leur mouvement de résistance en occupant des églises ou des paroisses. Et les Eglises sont sorties de l'ombre pour les défendre publiquement. Hélène Küng est aumônière auprès des requérants d'asile au centre d'enregistrement de Vallorbe. Elle explique comment la tradition chrétienne est historiquement liée au thème de l'asile.

Pages de gauche: N'observe-t-on pas un paradoxe ? Les Eglises ont souvent une position politique plutôt conservatrice, or, en ce qui concerne les questions d'asile, elles s'engagent de manière claire et ouverte.

Hélène Küng: Cela vient de la théologie et de la philosophie qui fondent les Eglises chrétiennes: elles sont nées d'un mouvement de rupture de frontières. On peut dire que le déracinement est à la base de ces religions, et que le fondement de leur message est que Dieu aime tous les humains, indépendamment de leur religion, leur origine ou leur sexe. Dans la tradition biblique, le peuple d'Israël a dû sortir d'Egypte pour échapper à l'esclavage. Abraham ou Moïse étaient des déracinés. Jésus lui-même était à sa naissance un réfugié politique en Egypte. Le réfugié est connoté positivement. Mais l'idée que Dieu accompagne tous les déracinés a généré au sein de l'Eglise de grands débats.

Le refuge que symbolise une Eglise semble accepté universellement, même dans nos sociétés qui ne prêtent plus grande attention aux préceptes religieux.

Le temple qui sert de refuge remonte aux traditions antiques, dont l'Ancien Testament. Il offre une protection à toute personne vulnérable, comme un pechiroir. Y compris si elle est poursuivie pour un crime et se sent accusée à tort. On raconte que le roi Salomon a fait exécuter un de ses concurrents au pouvoir... mais après que celui-ci

eut quitté le refuge du sanctuaire. Même dans la littérature, on retrouve cette idée, comme dans le récit de «Notre Dame de Paris» de Victor Hugo, où la cathédrale est lieu d'asile.

Il existe également un passage biblique intéressant que les Eglises vaudoises ont cité récemment en lien avec l'asile. C'est une phrase prononcée par Jésus à ceux qu'il accueille dans le royaume de Dieu à la fin des temps: «J'étais étranger et vous m'avez recueilli. Chaque fois que vous l'avez fait pour un de mes frères, vous l'avez fait pour moi».

L'Eglise n'a pas toujours défendu les réfugiés. Son attitude pendant la Deuxième Guerre mondiale en est un triste exemple.

A ce moment-là, il est vrai que la position de l'Eglise face à la fermeture des frontières aux réfugiés juifs notamment a été plus qu'ambiguë. Cependant, certains individus, religieux ou laïcs, se sont personnellement engagés pour ces réfugiés.

Que s'est-il passé depuis? Les Eglises auraient-elles appris de leurs erreurs?

Par la suite, lors de la guerre froide, l'Eglise n'a alors eu aucune difficulté à accueillir des réfugiés fuyant les régimes communistes. Cela ne causait ni problèmes internes, ni désaccord avec l'Etat. Par contre, lorsque les Chiliens, par exemple, ont commencé à fuir les dictatures anticomunistes, cela a été beaucoup plus difficile: les fronts idéologiques n'étaient plus les mêmes. Le premier refuge à Lausanne en 1985 a justement été créé pour soutenir des réfugiés chiliens.

Et qu'en est-il aujourd'hui ?

On peut dire qu'en Suisse, l'Institution prend position à deux niveaux. Tout d'abord par le biais des grandes œuvres d'entraide, comme Pain Pour le Prochain, Action de Carême, l'Entraide Protes-

tante ou Caritas. Elles ont une politique de développement intégrale qui dénonce des problèmes comme l'évasion fiscale, ou promeut le commerce équitable. Elles abordent la notion de développement en fonction de la justice sociale. Evidemment, elles n'ont pas le monopole puisqu'elles collaborent avec d'autres organisations laïques que sont Swissaid et Helvetas.

L'autre niveau est celui directement lié à la politique de migration et aux questions d'asile, soit aux conditions accordées aux personnes cherchant refuge. On peut dire que les Eglises suisses ont pris une position officielle claire à plusieurs reprises depuis 1985, la dernière fois en 2003 lorsqu'elles ont publié un mémorandum très complet sur ces questions.

La défense des réfugiés par l'Eglise est-elle unanimement acceptée ?

Il est certain que cela devient parfois difficile au moment de la mise en œuvre de cette position sur le plan cantonal. Certaines personnes au sein de l'Eglise sont hostiles à cette ouverture sur l'asile, mais elles ne font pas bloc. Je crois que l'expérience du terrain a joué un rôle important, car la voix des personnes impliquées bénévolement auprès des migrants a beaucoup compté. Bien sûr, on essuie des cri-



Hélène Küng

tiques. Personne ne trouve à redire lorsqu'une aumônerie accompagne des malades. Par contre, lorsque nous luttons contre une détresse dont l'origine est d'ordre sociopolitique, cela devient plus compliqué.

Finalement, l'intervention des Eglises dans le domaine de l'asile ne risque-elle pas de prendre en charge des responsabilités qui incombent normalement à l'Etat ?

Bien sûr, et cette question ne s'applique pas uniquement dans le domaine de l'asile mais à tous les niveaux. En particulier en ce qui concerne les ministères de rue, l'aide aux toxicomanes, etc... Si l'Eglise évite de poser des questions sur la prise en charge, c'est malsain. Je me suis moi-même battue par rapport à des personnes victimes d'une non-entrée en matière (NEM) que des paroissiens voulaient loger en cachette, en disant: «Non, ce n'est pas notre rôle de loger ces personnes. Bien sûr, nous pouvons les accueillir, leur donner de la nourriture, mais il faut répercuter les conséquences de la situation que vivent ces gens sur les véritables responsables.» Si l'action ecclésiale est uniquement caritative, cela anesthésie les responsables politiques. Cela ne va pas.

Propos recueillis par Anouk Henry

DOSSIER: ASILE, UNE POLITIQUE À COMBATTRE

Faire la preuve de son homosexualité pour obtenir l'asile

En Suisse comme ailleurs en Europe, l'obtention de l'asile pour les homosexuel-le-s reste difficile tant il faut parvenir à «prouver» aux autorités son orientation sexuelle. Alors que la répression des homosexuel-le-s s'amplifie comme en Iran, des voix exigent que le Conseil fédéral gèle les renvois de requérants gays déboutés.

En mai dernier à Paris, c'est un requérant homosexuel pakistanais qui voyait sa demande d'asile refusée pour vice de forme alors qu'il avait été séquestré par le *Jamaah Islamiyah*, puis arrêté par la police de son pays. Son petit ami a eu moins de chance, l'organisation islamiste l'ayant exécuté sur place. Tout aussi tragique, le cas d'Hussein Nassen, un jeune iranien homosexuel de 26 ans, qui s'est suicidé en août dernier à Londres, deux semaines après avoir été débouté dans sa demande d'asile par les autorités britanniques. Des cas parmi d'autres qui montrent que l'obtention de l'asile lorsque l'on est homosexuel et que les autorités de son pays, ou d'autres groupes, vous le font payer chèrement, n'est pas une mince affaire.

Un problème qui risque d'ailleurs de s'aggraver, notamment avec l'arrivée au pouvoir en Iran de l'ultraconservateur Mahmoud Ahmadinejad. Depuis lors en effet, une vaste campagne d'éradication des gays et des pratiques homosexuelles se déroule dans l'indifférence de la communauté internationale. Tout cela, dans ce pays où l'article 152 du Code pénal considère le fait d'avoir des relations homosexuelles comme passible de la peine capitale. Un motif qui a coûté la vie à deux jeunes de la ville de Mesched en juillet dernier. A la fin août, on craignait encore pour la vie de deux hommes de 27 ans condamnés à être exécutés pour actes homosexuels. Or, en Europe et en Suisse, des centaines d'iraniennes se trouvent aujourd'hui dans les méandres des procédures d'asile. Et certain-e-s invoquent

les violences ou les intimidations qu'ils ou elles ont subies en raison de leur orientation sexuelle.

ICI AUSSI

En Suisse, c'est à la fin août que *Pink Cross*, la faïtière des gays suisses, et l'Organisation suisse des lesbiennes (LOS) se sont émus de cette situation. Ensemble, elles ont exigé du Conseil fédéral qu'il gèle provisoirement les procédures de renvoi visant les requérant-e-s gays iraniens. Un peu sur l'exemple de la Suède qui a récemment pris cette décision face à l'aggravation de la répression à l'égard des gays en Iran. A ce jour cependant, ni le Conseil fédéral, ni l'Office fédéral des migrations (ODM) n'ont répondu à l'appel de *Pink Cross* et LOS.

Certes, les cas de requérant-e-s iraniens ne-s homosexuel-le-s ne sont pas légion dans les 524 réfugiés iraniens qui étaient sous le coup d'une procédure de renvoi fin 2004. Cette situation illustre toutefois deux lacunes majeures dans la législation suisse sur le droit d'asile et qui conduisent, dans bien des cas, à débouter des requérant-e-s homosexuel-le-s, qu'ils ou elles soient venus d'Iran ou d'ailleurs.

D'une part, et à l'inverse de ce qui se pratique dans l'Union européenne, la Suisse ne reconnaît pas les persécutions commises par un tiers – un agent non étatique – comme un motif d'obtention de l'asile. Or souvent, ce sont des groupes autres que l'Etat lui-même, mais souvent avec son consentement tacite, qui s'en prennent aux homosexuel-le-s. Et c'est notamment le cas des pays musulmans où les lois islamiques condamnent l'homosexualité et encouragent des groupes fondamentalistes, voire

tout un chacun, à maltraiter au quotidien, voire pire, ceux ou celles supposé-e-s avoir une orientation sexuelle coupable.

L'autre lacune dans la pratique en matière d'asile réside dans le fait que celui ou celle qui désire obtenir protection en Suisse en raison de son homosexualité doit la prouver. Comme pour les requérant-e-s jugé-e-s coupables dans leur pays d'avoir exercé leur droit démocratique à s'exprimer librement, le ou la requérante homosexuel-le doit faire la preuve de son homosexualité et montrer en quoi son orientation sexuelle menace son retour au pays. Pas besoin de faire de grands dessins pour montrer combien il est difficile de donner de telles preuves aux autorités fédérales, surtout après avoir subi psychologiquement et physiquement dans son pays les pires tourments en raison de son orientation sexuelle.

RÉVISER LE DROIT D'ASILE POUR LES HOMOSEXUEL-LE-S

Ces deux lacunes expliquent en grande partie pourquoi

en Suisse les persécutions en raison de son orientation sexuelle sont rarement considérées comme un juste motif d'obtention de l'asile. Les chiffres parlent ainsi d'un cas accepté sur deux, pour autant qu'une mobilisation des organisations suisses de soutien aux homosexuel-le-s accompagne le dossier du ou de la requérante en question. Ces piètres résultats ne vont cependant pas s'améliorer. En effet, la huitième révision en cours du droit d'asile ne laisse pas vraiment espérer d'amélioration pour les requérants homosexuel-le-s qui viendraient à demander protection sous nos latitudes. Ici, les organisations suisses de défense des droits des homosexuel-le-s gagneraient à faire partie du front qui se dessine contre cette révision. Une révision qui limite, encore une fois, le droit d'asile sans répondre pleinement aux attentes de ceux et celles persécutés pour avoir choisi d'aimer autrement.

Yves Steiner



Un coq déplumé n'est pas plus gras

Même si, à l'occasion du vote sur la Constitution européenne, les Français-es ont montré des signes clairs d'un ras-le-bol du chemin pris par les autorités, le nouveau premier ministre s'entête à appliquer à la lettre les saintes prescriptions libérales.

«Être né sous le signe de l'hexagone, c'est vraiment pas une sinécure. Et le roi des cons sur son trône, il est Français ça j'en suis sûr». Renaud a maintenant la voix vieillie et chancelante, mais lorsqu'il chante «Hexagone», on la considère vite comme prophétique. C'est que les gens que défendait le chanteur en 1975 sont les mêmes que ceux qui gueulent aujourd'hui quand on fait des cadeaux fiscaux aux plus riches, quand on prévoit d'alléger l'impôt solidarité sur la fortune (ISF), ou quand on «ouvre le capital» de la plus grande compagnie électrique mondiale. C'est aussi les mêmes personnes qui paient le prix de décisions iniques, fruits d'une politique capable uniquement d'engrosser les plus riches et d'amaigrir les plus pauvres. C'est les mêmes personnes qui s'en sont allées voter, le 29 mai 2005, contre une Constitution européenne en grande partie antisociale et antidémocratique. Leur vote sanctionnait alors le gouvernement en place, de même qu'il montrait qu'une partie du pays voulait d'une Union européenne plus sociale, plus solidaire, et non d'une plateforme libérale créatrice d'inégalités.

C'est à partir de ce moment que la double crise française s'exacerbe. Les 55% de non à cette Constitution ne reflètent effectivement pas du tout l'avis des politiques, à l'unisson derrière le oui. Crise aussi au sein du Parti socialiste français, de par le désaveu de ses électeurs notamment: 56% de non (alors que 78% d'entre eux défendaient le Traité de Maasticht), répartis surtout chez ceux qu'il entend défendre (79% de non chez les ouvriers 71% chez les chômeurs mais 65% de oui dans les professions libérales). Même si, depuis le début de la campagne, le PSF était divisé, le vote du 29 mai intensifiera et révélera au grand jour ses clivages et ses tensions: en effet, à l'occasion des débats sur le Traité, les ailes gauches du parti que sont le «Nouveau parti socia-

liste» (NPS), «Nouveau monde», ou «Réseau forces militantes» feront acte d'opposition à François Hollande et au reste du PSF.

DES CRIS ÉTOUFFÉS

C'est dans ce contexte de crise que Chirac décide de nommer en tant que Premier Ministre son très proche collaborateur de toujours Dominique de Villepin. Jean-Pierre Raffarin stoppe ainsi son mandat, et fait pointer un bilan bien maussade: alors qu'avant son arrivée Lionel Jospin était parvenu à réduire le temps de travail et à créer ainsi 35000 emplois, qu'il avait réduit les cotisations sociales pour les bas salaires et créée les fameux «emplois aidés», Raffarin, lui, n'a fait que de réduire de 6000 le nombre d'emplois et a diminué les recettes prélevées sur les plus riches. Ainsi, évidemment, Villepin hérite d'une situation difficile, dont il se servira de prétexte pour réduire les dépenses publiques. On remet alors bien sûr les 35 heures en cause, auxquelles les médias se prennent comme à la peste, et, comme l'économie va mal, on «redéfinit les priorités de l'État»: en gros on lui accorde moins d'importance (avec l'approbation d'une partie du PSF!).

ON PLUME LE COQ POUR L'ENGRAISSER

Ainsi, Villepin, comme il s'est vanté à le prétendre après sa nomination, se donne cent jours pour revigorer l'économie et surtout l'emploi et la croissance. Mais les travailleuses et travailleurs français qui vont faire les frais de la privatisation partielle d'EDF (même Laurent Fabius soutient une ouverture à plus de 50%!), annoncée cet été, se demandent sûrement ce que leur premier ministre entendait par cet engagement. Ils ignorent peut-être aussi quel avenir leur réserve le nouveau contrat de travail que Villepin instaure pour «stimuler l'emploi et la croissance» dans les très petites entreprises (TPE):

contrat à durée indéterminée qui permet à l'employeur pendant la période d'essai de deux ans de s'abssoudre de ses obligations minimales. Il a donc le droit, ceci dès le 1er septembre, de ne plus payer les heures supplémentaires faites par la travailleuse ou le travailleur, de flexibiliser plus facilement ses horaires, et de le licencier sans souci. Évidemment, tout ceci n'aura qu'une influence minime sur les 10% de Français-es sans emploi, et surtout aura pour effet principal de pénaliser les moins instruit-es et les plus modestes. Outre l'allègement de l'impôt solidarité sur la fortune, qui frappe les riches et les très riches, le premier ministre compte réviser la taxation des plus-values sur la revente d'actions, ou encore offrir 1000 euros de primes pour tout jeune qui accepte un emploi dans un secteur qui connaît des

difficultés de recrutement (n'importe où en France), tout en le sanctionnant en cas de refus d'une proposition de poste. Il compte ainsi stimuler l'emploi en même temps que la mobilité des travailleurs, avec tous les inconvénients sociaux que cela comporte: déplacements pendulaires ou carrément déménagements.

La suite des événements ne s'annonce pas sous les meilleurs auspices pour les Français-es. Mais peut-être que les effets désastreux des mesures prises par le premier ministre les révolteront suffisamment pour sanctionner la droite toute entière. Un avant-goût de réponse, pour présager les présidentielles de 2007, aux élections partielles de trois départements, ceci le 18 septembre 2005.

Mathias Schaer

EN BREF

Le maïs modifié de Monsanto nocif pour les rats

Les ministres de l'Environnement européens n'ont pas pu se mettre d'accord en juin dernier sur l'autorisation ou non de la vente en Europe du MON863, un maïs transgénique de la multinationale Monsanto. Pourtant, une étude accablante pour cet OGM a été rendue publique sous la pression des écologistes. Menée par les propres experts de Monsanto, celle-ci révèle que le MON863 aurait des effets nocifs sur des rats. La multinationale a tenté de maintenir le secret sur cette étude.

Dans sa demande d'autorisation pour la mise en vente de son maïs, Monsanto avait exigé que l'étude menée par ses soins pour évaluer les risques de ce produit reste confidentielle. On comprend pourquoi: les premiers résultats indiquent qu'il existe de sérieux doutes sur l'innocuité du MON863. Des variations significatives entre l'état de santé de rats nourris avec du maïs conventionnel et celui de rats nourris avec du MON863 ont été observées. Les rats nourris aux OGM ont connu une augmentation du nombre de globules blancs, révélatrice de situations anormales telles qu'infections et inflammations, ainsi que des changements dans la structure des reins et du foie (voir aussi PdG, No 25, p. 10).

Source: Libération, 25 juin 2005

Mamans de jour: les parents pauvres de la petite enfance

Appel aux collectivités publiques et aux entreprises pour une rémunération décente des mamans de jour.

Jérôme Piegai,
PS fribourgeois et Association
d'Accueil Familial de Jour de la
Sarine

Selon une étude récente du Fonds National Suisse, il manque 50 000 places d'accueil pour les enfants dans les crèches et chez les Mamans de jour en Suisse. L'offre actuelle est évaluée à 30 000 places. Dans cette situation de pénurie, les mamans de jour exercent une profession indispensable pour les familles et le monde professionnel: elles prennent en charge de jeunes enfants en leur donnant beaucoup d'amour et d'attention. Cette profession exige une bonne dose de concentration, de patience et de grandes qualités éducatives pour s'occuper et stimuler des enfants tout au long de la journée. Les Mamans de jour agréées ont suivi une formation de base dans le domaine de la petite enfance organisée par leur association et sont contrôlées par le service de protection de la jeunesse. Elles paient des cotisations à l'AVS et sont déclarées aux autorités fiscales.

UNE PROFESSION MAL RECONNUE

Et malgré tout cela, savez-vous combien gagne une Maman de jour reconnue officiellement? A Fribourg, le salaire horaire est de 4,50 fr. par enfant. Cette rémunération est donc encore plus basse que celle d'une femme de ménage. En Suisse, une personne est considérée comme travailleur pauvre («*working poor*») si elle reçoit un salaire inférieur à 3000 francs par mois. Le salaire des mamans de jour ne correspond pas à leurs grandes responsabilités et à la qualité de leur engagement au service des parents, des entreprises et de la société. Par ailleurs, le système des Mamans de jour est moins lourd que les crèches sur le plan financier, puisque les locaux et les repas sont fournis par les Mamans de jour elles-mêmes. De plus, leur réseau peut être organisé dans n'importe quel endroit, soit en ville ou en campagne. L'organisation est donc simple et peu onéreuse. Au vu de la pénurie actuelle, il est urgent d'augmenter leur nombre, en plus du renforcement des structures

collectives d'accueil des enfants. Mais les Associations de Mamans de jour doivent sans arrêt lutter pour obtenir des financements externes. Par exemple, dans l'Association d'Accueil Familial de jour de la Sarine (qui regroupe 155 Mamans de jour), la plus grande partie du financement est assurée par les parents (857 824 francs) et les communes (487 053 francs en 2004). Le canton de Fribourg, toujours, a réduit sa participation à 49 250 francs pour 2005, au lieu de 67 750 francs en 2004. Quant à la Confédération, elle ne verse aucune aide financière. Il n'y a, jusqu'à présent, pas encore eu de soutien financier de la part des entreprises qui emploient les parents. La rémunération actuelle des Mamans de jour est donc à la limite des possibilités financières des associations.

POUR UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

Il est urgent d'encourager les personnes exerçant cette profession par un soutien financier qui reconnaisse l'importance de leur travail pour l'économie et la société, en permettant à des mères de famille d'exercer une activité professionnelle. Nous lançons donc un appel à toutes les autorités fédérales, cantonales et communales, aux élus et élus politiques ainsi qu'à toutes les entreprises qui emploient des parents grâce à l'engagement des Mamans de jour. Il est nécessaire que les employeurs soutiennent financièrement leurs Associations, en collaboration avec les collectivités publiques. Selon Peter Hasler, directeur de l'Union patronale suisse, «il est possible de créer des groupements d'entreprises issus d'initiatives privées et de combiner ces investissements avec des subventions publiques». Pascal Couchepin a souligné que concilier travail et famille faisait partie de ses priorités. Au vu du manque criant de places d'accueil, il est urgent que la Confédération

apporte, elle aussi, son soutien financier aux Associations de Mamans de jour déjà existantes: selon les estimations, seulement 110 millions de francs seront utilisés d'ici février 2007 sur les 200 millions prévus dans le cadre du programme fédéral pour augmenter les places d'accueil. Il faudrait qu'une partie de cet argent soit utilisée pour soutenir les Mamans de jour.

UN MEILLEUR SALAIRE POUR LUTTER CONTRE LA PÉNURIE

D'après la loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants, les aides financières doivent être allouées non seulement aux structures nouvelles mais également aux structures existantes qui augmentent leur offre de façon significative. Or, tel est par exemple le cas de l'Association d'Accueil Familial de jour de la Sarine qui est passée de 198 248 heures de garde en 2003 à 204 330 heures de garde en 2004. Selon cette loi, les aides financières doivent être affectées soit à la coordination et à la professionnalisation de l'accueil familial de jour, soit à la promotion de la formation des parents de jour. Or, pour aboutir à cette professionnalisation, il faut que les Mamans de jour reçoivent un salaire correspondant à la valeur socio-économique de leur travail. Seule une rémunération décente permettra d'améliorer la situation. Si la rémunération actuelle n'est pas augmentée, il risque d'y avoir de moins en moins de Mamans de jour agréées, ce qui ne ferait qu'aggraver la pénurie actuelle... sans parler du travail au noir.

Il ne s'agit pas de faire une «bonne action» envers les Mamans de jour. Un plus grand soutien financier est indispensable pour faire tourner l'économie suisse grâce à l'activité professionnelle des deux parents. Ce soutien est également vital pour l'avenir de notre société, car nos enfants sont notre futur.

**DES RADICAUX LE PENSENT:
MERZ N'EST PAS DE TAILLE**



Elections cantonales à Genève - Panorama des forces en présence

A gauche et à droite, la multiplication des listes risque de faire du quorum de 7% un obstacle difficile à franchir.

Les élections du Grand Conseil genevois (100 sièges attribués à la proportionnelle) auront lieu le 9 octobre prochain, suivies le 13 novembre par celles du Conseil d'Etat (7 sièges attribués à la majorité de 33%). Il y a en gros quatre fois plus de candidat-e-s au Grand Conseil que de sièges disponibles et trois nouvelles formations tentent leur chance (voir tableau). Le quorum étant de 7%, il y a de fortes chances pour que plusieurs formations restent sur le carreau. Plusieurs partis ont fait un effort pour améliorer la présence des femmes sur les listes (35% en moyenne) par rapport à la situation actuelle (27% de députées). Mais on constate de ce point de vue de fortes variations entre les diverses formations.

Quant au Conseil d'Etat, bien que certains partis aient déjà désigné leurs candidate-e-s (dont 5 sortant-e-s), rien n'est définitif puisque le décalage entre les deux élections permet de placer en tête de liste les locomotives que sont censément les membres du gouvernement, et de désigner d'autres candidat-e-s au vu des résultats des élections du Grand Conseil.

DE NOUVELLES FORMATIONS

Parmi les nouvelles formations, les Communistes, parti récent mais présent déjà lors des élections fédérales de 2003, se sont illustrés par le lancement d'une initiative cantonale pour la gratuité des Transports Publics Genevois et la récolte rapide des 10'000 signatures requises. Quant au Mouvement Citoyens Genevois, il s'est créé à partir de la dissidence d'un député UDC. Ce parti s'affiche comme «ni de droite ni de gauche», ce que beaucoup traduisent en «extrême droite». La composante Solidarités de l'AdG fait liste à part. Outre des motifs de politique politique (nombre de membres de chaque composante sur une liste commune et autres combats de chefs), la raison de cette scission en est que la votation du 25 septembre s'est invitée dans la campagne électorale.

En effet, en dépit du fait que l'objet soumis au vote concerne l'Extension des accords de libre circulation aux nouveaux pays de l'UE, ce sont les frontaliers (plus de 20'000) qui sont à leur corps défendant devenus l'enjeu de cette votation. Bien sûr, il n'est pas surprenant que les formations

xénophobes, UDC en tête, aient saisi cette occasion pour s'en prendre une fois de plus aux étrangers sous le prétexte de défendre les très nombreux chômeurs. Par contre, le fait que les composantes PdT et Indépendants de l'AdG se soient fourvoyées dans cette campagne xénophobe tout en se défendant d'être xénophobes, a profondément irrité le groupe Solidarités, qui pour sa part milite vigoureusement pour le OUI.

LA MULTIPLICATION DES LISTES À GAUCHE REND PEU PROBABLE UN CHANGEMENT DE MAJORITÉ

Une analyse sommaire montre que plusieurs formations, y compris des formations traditionnelles risquent de ne pas passer la barre des 7% (aux élections fédérales de 2003, les radicaux, jadis force toute-puissante, avaient

obtenu un score quasiment éliminatoire). La dissidence de l'extrême droite pourrait peut-être affaiblir l'UDC, mais sera-ce suffisant pour éjecter cette dernière ?

Mais l'enjeu le plus crucial, soit un changement de majorité en faveur de l'alternative gauche-verte, est compromis par les deux listes de l'AdG et de Solidarités, dont l'une ou l'autre, ou les deux, risquent de mordre la poussière. De plus, pour bien faire, il faudrait une double majorité au Grand Conseil et au Conseil d'Etat. L'espoir fait vivre, mais est-ce bien raisonnable, font observer des esprits chagrins, cyniques ou simplement réalistes, de prendre les commandes d'un Etat que la droite, majoritaire depuis la nuit des temps – sauf un bref intermède entre 1997 et 2001 – a précipité au fond d'un trou financier abyssal ?

Eric Peytremann

EN BREF

Neuchâtel: de l'or pour des finances saines

Dans sa dernière édition, le bulletin des socialistes neuchâtelois fait le point sur les réponses à donner à la crise financière sérieuse dans laquelle le canton se trouve embourbé. Constat sombre du ministre des finances, Jean Studer, compte tenu d'un déficit de 100 millions pour 2004. Rappelant qu'«un parti a toujours de la grandeur quand il s'efforce de réaliser ce qu'il a promis», celui qu'on dit l'homme fort du gouvernement se veut rassurant: «Il faut donc nous atteler à la tâche avec volonté et détermination (...).» En attendant la publication imminente du budget, rien encore sur les mesures concrètes que la majorité rose-verte souhaite mettre en place. Or, comme l'objectif constitue bel et bien en un assainissement des finances cantonales, les choix douloureux de la gauche neuchâteloise seront pour bientôt. Peut-être que le «veau d'or», les quelques 420 millions de francs qui reçoit le canton à la suite de la vente de l'or de la Banque nationale, apportera un peu de souffle. Le député Pierre Bonhôte appelle en tout cas à utiliser cette manne pour réduire la dette, financer des investissements à hauteur de 100 millions dans les transports publics et pour accélérer la fusion de communes.

Réd.

ELECTIONS AU GRAND CONSEIL GENEVOIS: LÉGISLATURE 2005-2009, 100 SIÈGES, QUORUM: 7%

Parti	Actuel	femmes	% femmes	Candidat-e-s	femmes	% femmes
Libéral	23	2	9	59	16	27
Les socialistes	19	7	37	45	18	40
Alliance de Gauche (*)	13	6	46	31	16	52
Radical	12	1	8	40	15	37
PDC	12	3	25	30	11	37
Les Verts	11	7	64	42	17	40
UDC	10	1	10	29	5	17
Solidarités (*)	-	-	-	52	26	50
Mouvement Citoyens Genevois	-	-	-	33	4	12
Les Communistes	-	-	-	15	2	13
Total	100	27	27	376	130	35

(*) L'Alliance de Gauche (AdG) regroupe Solidarités, Parti du Travail (PdT) et Indépendants
Pour les élections 2005, Solidarités présente une liste séparée

sources: <http://www.etat-ge.ch/elections/20051009/liste.html>
<http://www.geneve.ch/grandconseil/commissions/lipartis.asp>

«L'Usine», un magnifique sujet de documentaire

Un film retrace l'histoire d'Iril, une entreprise de Renens (VD) en son temps leader helvétique du textile.

Dans les années 1970, Iril était numéro un du textile en Suisse. En ce temps-là, sa fabrique de vêtements, spécialisée dans la production de bas en nylon, employait en plein centre de Renens 1600 personnes, dont 85% des femmes immigrées. Iril était aussi bien renommée pour la qualité de ses produits que pour ses conditions de travail catastrophiques. Les machines tournaient 24 heures sur 24, six jours sur sept, l'usine payait à la pièce pour du travail à la chaîne, très pénible. Syndicat maison à adhésion obligatoire, chronométrage à la seconde, hausse périodique des cadences de production, heures supplémentaires contraintes, licenciements abusifs, pas de convention collective – voilà rapidement résumé le profil des emplois. Le patron omnipotent de l'époque, Jean Nussbaumer, avait développé autour de l'usine une véritable «ville» Iril dans le plus pur style patriarcal avec des immeubles pour loger les ouvrières et leurs familles, juste sous les cheminées évacuant les émanations des cuves de teinture. «Qui est content, tant mieux! Qui ne l'est pas, s'en va!» était la devise de la maison qui n'hésitait

pas à renvoyer au pays du jour au lendemain. A charge, pour celui qui s'en allait et voulait rester en Suisse de retrouver un logement.

En 2002, l'usine a fermé et sa production a été délocalisée en Pologne. Il a fallu négocier dur pour obtenir un maigre plan social qui prévoyait finalement le minimum légal – trois mois de salaire en guise d'indemnités pour les 139 dernières travailleuses. Pierre Nussbaumer, le fils de Jean et actuel patron d'Iril, a d'abord refusé d'octroyer toute indemnité. Iril, disait-il, n'en avait pas les moyens. Iril peut-être. Lui, c'est une autre histoire: à cette époque, le patriarche possédait alors un centre commercial à Bussigny et de nombreux immeubles entre Renens et Morges. Sa fortune était estimée à 20 millions de francs dans les années 90, avant qu'il ne revende pour plus de 50 millions le plus grand Palace de Gstaad, le Park Hôtel. Et l'usine existe toujours sous d'autres cieux.

UN PARI DIFFICILE RÉUSSI AVEC BRIO

L'histoire d'Iril que le réalisateur Alex Mayenfisch retrace dans son excellent film «L'Usine», à découvrir ces jours sur les écrans de

cinéma, est donc l'histoire presque caricaturale du capitalisme, discrétion helvétique en plus. «Un magnifique sujet de documentaire, avec un début, une histoire, une fin» précise le réalisateur. Pourtant, le pari n'était pas facile à gagner. Iril ne voulait pas entendre parler d'un film et les archives de l'entreprise sont restées strictement inaccessibles. Il a donc fallu chercher des témoignages, mais parmi les anciennes ouvrières de Renens, les réticences à s'exprimer publiquement étaient vives. Humilité, peurs diffuses de représailles de la part de l'entreprise – sa caisse de pension verserait encore des rentes – mais surtout, ambivalence des sentiments nourris par les anciennes ouvrières à l'égard d'une «famille Iril» à laquelle beaucoup sont restées attachées. Car pour certaines femmes immigrées, Iril représentait l'unique occasion de s'intégrer en Suisse, d'y avoir un emploi et l'espoir d'offrir un avenir meilleur à

leurs enfants. Même si le climat xénophobe des années 1970 – évoqué brièvement dans le film avec des images qui ont la force d'une gifle – ne facilitait pas les choses. Alex Mayenfisch a donc dû recueillir des témoignages loin de Renens et construire un film où les silences et les blancs font partie intégrante du récit. Il réussit avec brio à évoquer un univers où la recherche inexorable du profit façonne des parcours de vie poignants. Avec la fermeture de l'usine de Renens s'arrête le film. Mais pas l'histoire, qui, elle, se poursuit en Pologne. Loin des caméras, pour l'instant.

Rédaction

Sur les écrans:
Lausanne, Cinéma Bellevaux,
tous les jours à 19 h 00
dès le 7 septembre.
Genève, CAC-Voltaire,
tous les jours à 18 h 30
dès le 12 septembre.

EN BREF

Deux poids, deux mesures

La récente rencontre de football entre les équipes de Suisse et d'Israël a suscité l'émoi des bien-pensants de ce pays. En cours de rencontre, 5 jeunes gens pénètrent sur la pelouse et brandissent deux panneaux sur lesquels il est écrit «Boycott Apartheid» et «Free Palestine». Une manifestation de cinq minutes, on ne peut plus pacifique. Le lendemain, levée de boucliers dans les journaux. En substance le message a deux facettes: a). La sécurité n'est pas assurée dans les stades suisses. Notre quotidien orange préféré titrait même que le terrain a été «envahi» par 5 personnes. On avait failli oublier «la question de l'insécurité»... b). Il ne faut pas utiliser le football pour faire de la politique. Et là on se marre! Passons sur Berlusconi et les autres exemples de politiciens embourbés dans le ballon rond. Avec un sponsor et deux publicités au centimètre carré, le football c'est la pensée unique! Mais ça visiblement, c'est du marketing. Et il paraît que ce n'est pas de la politique...

MC

MISSISSIPPI BLUES



Leçon de journalisme

13a: comment faire de l'info en été?

Ce nouveau *Pages de gauche* marque à sa manière la fin de l'été (ooooh). Finis les parasols, la crème solaire et les rayons UV, la lutte recommence dès la rentrée (aaaah!)! Plus bronzée que jamais, notre équipe de rédaction s'est efforcée tout de même de fournir dans cette édition, comme tout au long de l'année, une information digne de ce nom. Car nous sommes braves et dévoués, et ce ne sont pas quelques degrés Celsius supplémentaires qui vont nous détourner de notre mission. Que l'on en soit ici loués! Parce qu'il faut dire que lorsque tout le monde est en vacances, réaliser un journal ou un TJ relève de la croix et la bannière. Et cela s'est ressenti, et comment, chez nos chers amis les médias, déjà que durant l'année c'est pas toujours ça... Des preuves?

Ok, l'ours des Grisons, qui avec son va-et-vient entre nos vertes forêts et l'Italie aura lancé à sa manière le débat sur la libre circulation des personnes, était très sympa. Mais bon, au bout de la quatorzième 1^{ère} page qu'on lui consacre... Il y a eu aussi le «sadique

zoophile» de Soleure. On nous dira qu'on a les vacances qu'on mérite, n'empêche qu'un sadique c'est bien, s'il est zoophile, c'est encore mieux! Récidiviste dans l'âme et à la psychologie quelque peu complexe, on peut switcher de l'avis du *profiler* à celui du paysan fâché en passant par le seul psy qui ne soit pas à Saint-Trop'. Et bon sang si ça vous remplit des pages!

Toujours dans la rubrique «ces bêtes qui nous passionnent», comment ne pas relever ici le tollé provoqué par l'exposition Ma-Jong (tiens, me ferais bien des sushis ce soir moi) et son célèbre «bébé mouette» (ah non, finalement non). Ô tempora, ô mores!, aurait clamé l'autre. Garçon, une autre bière s.v.p.

Et que dire de cet âne obsédé sexuel qui voulait, je cite, «deshabiller ma sœur»? (Pas la mienne, celle du frère de la victime. Ma sœur déteste les ânes). Ou encore de ce troupeau de bestiaux sans nom atteint d'une pathologie proche de Kreutzfeld-Jacob et qui se plaît à paître et mugir sur la vaste plaine du Grütli en août?

Voilà! Il y en aurait certes encore des tonnes, mais rien qu'avec ça vous avez un bon nombre d'éditions quotidiennes de journaux et bulletins d'info TV. Et c'est précisément en cette période de l'année que l'on peut mesurer toute la portée de cette fameuse répartition: «L'information, c'est vous qui la vivez, c'est nous qui en vivons». Allez, cela fait au moins une raison de se réjouir de la fin des vacances!

Maurizio Colella

EN BREF

Un peu d'humour sur les plombiers de l'Est...

Un Soviétique a économisé rouble par rouble année après année. Un beau jour, ça y est: il a assez d'argent pour s'acheter une voiture! Le voilà qui se rend au magasin d'Etat et qui fait une demande pour une Lada. Pas de problème, on lui répond que sa Lada lui sera livrée dans dix ans, jour pour jour. Alors le Soviétique demande:

- Très bien, mais... ça sera le matin ou l'après-midi?

Et le vendeur répond:

- Qu'est-ce que ça peut faire, c'est suffisamment loin dans le temps pour ne pas avoir à s'inquiéter si ça sera le matin ou l'après-midi... Alors le client:

- Je vous demande ça parce que j'aurai le plombier dans l'après-midi...

Anonyme

SON OBSESSION: COUPER DANS LE GRAS



NDLR

Amérique profonde

Le film est encore sur quelques écrans romands, il s'appelle *Inside Deep Throat* et retrace l'histoire du mythique film porno éponyme sorti en 1972. Si de l'avis même de son metteur en scène, Gerard Damiano, ce long métrage n'est pas un chef-d'œuvre, il reste un phénomène à part dans l'histoire de ce cinéma de genre (si l'on peut dire...). Pour la première fois dans cette Amérique de l'après rapport Kinsey, on se rendait en couple et sans rougir à la projection d'un film porno, et l'on en parlait ouvertement. Il fut distribué hors des circuits habituels du cinéma X et fit l'objet de comptes-rendus dans la presse quotidienne. Historique également car c'est sous le nom de *Deep Throat* que l'informateur secret de l'affaire du *Watergate* se fit désigner.

Mais revenons à l'argument principal du film. Le scénario est construit entièrement autour d'une performance proprement stupéfiante de l'actrice principale Linda Lovelace. Une performance que la pudeur nous interdit de décrire précisément, mais que l'on comprendra facilement lorsque l'on saura que le film aurait pu s'appeler «l'avaleuse de sabres». L'histoire raconte donc la quête de l'orgasme par une femme insatisfaite qui découvre finalement qu'elle souffre d'une malformation congénitale qui a placé son clitoris au fond de la gorge... Cette habile stratégie scénaristique permet au macho moyen de retomber sur ses trois pattes, car l'emplacement incongru de l'imperforant organe rend la performance citée plus haut, indispensable pour obtenir le résultat recherché. Mais paradoxalement, ce gag révèle également la fragilité de la condition masculine car, comme le disait un des protagonistes du film: «pourvu qu'elle n'ait pas le hoquet!».

Richard Nixon, alors en recherche de réélection, lança une campagne politico-judiciaire contre le film, afin de s'attirer les faveurs des groupes religieux. Nous savons qu'il ne fut pas le dernier à jouer de ce registre. L'acteur principal Harry Reems fut condamné à cinq ans de prison auxquels il échappa grâce à l'élection de Jimmy Carter. Quant à Nixon il doit sa réélection, en 1972, et sa chute, en 1973, à... *Deep Throat*.

Mais la grande révélation de *Inside Deep Throat*, c'est que les seuls à avoir gagné de l'argent avec le «film le plus rentable de l'histoire», c'est la mafia qui en contrôlait la distribution. Plus tard, il fut également attaqué par les mouvements féministes, qui réussirent même à mettre Linda Lovelace de leur côté. Cette dernière eut plus tard le sentiment d'avoir également été manipulée par eux.

En fin de compte, chacun s'est joué son propre film – libertins, religieux intégristes et féministes – car rien n'empêcha la récupération marchande de ces premiers pornos rigolards par l'industrie siliconée qui occupe actuellement 40% du marché des video-clubs. Une industrie qui se fout de l'idéal de liberté sexuelle des uns, comme de la moralité des autres. Et l'obscénité c'est avant tout le mensonge des politiques qui feignent d'ignorer la réalité sociale et économique. Des mensonges et des manipulations que le "hoquet" climatique dont Katrina s'est rendue coupable dans le sud des Etats-Unis, a également révélé au monde plus crûment que les exploits de Linda ne l'avaient fait...

Philippe Mivelaz

Paul Grüninger

Paul Grüninger (1891-1972) a sauvé la vie de plusieurs centaines de réfugiés, principalement des juifs, entre 1938 et 1939 alors qu'il était commandant de la police cantonale saint-galloise. A cause de sa pratique humanitaire en matière d'asile, il est limogé avec effet immédiat en 1940 sur demande du conseiller d'Etat socialiste Valentin Keel. Depuis, Grüninger a vécu dans la pauvreté jusqu'à sa mort. Ce n'est en 1993 que les autorités saint-galloises puis suisses (1994) le réhabilitent.



AGENDA

21 - 23 septembre

«Due diligence» – Conférence internationale sur le thème de la responsabilité de l'Etat envers les droits humains des femmes. Org.: Section suisse d'Amnesty International. Université de Berne, Berne.

23 septembre

Rassemblement pour le retrait immédiat des troupes d'Irak – Contre la politique raciste révélée par l'ouragan Katrina – Contre le soutien des Etats-Unis au Mur de la honte et à l'occupation des territoires palestiniens. Org.: GSSA, solidaritéS, CUP. 17h30, devant la mission permanente des Etats-Unis, route de Pregny, 11, Genève.

25 septembre

Votation fédérale sur l'extension de l'Accord sur la Libre Circulation des Personnes aux dix nouveaux membres de l'Union Européenne.

27 septembre

«Evasion fiscale: un obstacle au développement» – Présentation des travaux en cours au sein des ONG pour contrer l'évasion fiscale. Avec John Christensen, coordinateur du Réseau international pour la justice fiscale, et Jean-Claude Huot, secrétaire permanent de la Déclaration de Berne. 20h00, Maison des associations, rue des Savoises 15, Genève.

29 septembre

«Placements durables: effet de mode ou réel impact?» – Conférence et débat avec Jean-Claude Huot, secrétaire permanent de la DB romande, François Dermange, professeur en éthique, Beat Bürgenmeier, économiste, Caroline Schum, Fondation Ethos et Patrick Hohmann, Remei SA. Org.: Banque alternative BAS. 18h00, Espace Culturel des Terraux, Lausanne.

1^{er} octobre

Congrès extraordinaire du Parti Socialiste Vaudois. 14h00, Aula Bahyse, Blonay.

6 octobre

Café politique – «La politique de prévention contre l'alcool en Suisse: Mesures et résultats» avec Michel Graf, directeur de l'ISPA. 20h30, Brasserie La Bavaria, Lausanne.

9 octobre

Elections cantonales genevoises

JAB
1002 Lausanne

Pages de gauche
Mensuel d'opinions socialistes

«I have a dream...»

Intervention de Kamber Kollani

lors de la manifestation nationale du 18 juin 2005 à Berne.

Bonjour mes chers amis,

J'ai l'honneur d'exprimer la fierté et la joie que m'inspire cette manifestation de l'espoir, de la solidarité et de la justice.

Nous, les Suisses, les étrangères et les étrangers sommes réunis aujourd'hui à Berne, au centre de l'Europe, pour manifester notre détermination :

- avec et pour les êtres humains
- avec et pour la démocratie directe de la Suisse
- avec et pour la conscience humanitaire.

Il n'y a pas de prospérité dans une société où il y a des êtres humains touchés par l'injustice. Là où il y a de l'injustice, bien sûr qu'il y a des faux requérants d'asile, des «non entrées en matière» et des «sans papiers». Où il y a l'injustice, il y a faim, soif, insomnie. Et où il y a faim, soif et insomnie, il n'y a pas de

place pour la déportation. Il n'y a pas de place pour l'expulsion. Il n'y a pas de place pour la prison ou la disparition.

Nous les requérants d'asile, les «non entrées en matière», les «sans-papiers» avons fait un rêve: celui d'approcher le monde, de construire des ponts et d'aimer la Suisse. Là où il y a un rêve, une mobilisation, il y aura un avenir pour toutes et tous.

La mobilisation qui a lieu dans le Canton de Vaud autour de la Coordination Asile a fleuri le paysage politique et nous, les personnes concernées, espérons pouvoir respirer plus facilement ces prochains jours. Là où il y a une exception, il y a de la lumière. Oui, cela mérite une salve d'applaudissements. Et que la dite exception vaudoise devienne la règle générale suisse, que les migrant-e-s sortent du droit d'exception et des politiques d'apartheid et retrouvent le droit commun.